



La lettre

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de Meurthe-et-Moselle

Le mot du président :

Chères amies, chers amis,

La longue période qui vient de s'écouler nous a tous marqués. A la suite de la pandémie, nous avons dû subir, au cours de l'année 2022, une nouvelle crise économique. Nous n'avons pas eu le temps de souffler et notre mouvement associatif en a été fortement impacté. Durant cette période difficile, des attitudes nouvelles ont vu le jour ; beaucoup de doute, de repliement sur soi-même, d'incertitude face à l'avenir. Les différentes associations se retrouvent aujourd'hui avec un nombre d'adhérents en baisse de l'ordre de 20 % ; notre AMOPA n'a pas été épargnée.

La reprise a été difficile et laborieuse ; la relance de nos actions de cohésion et d'échanges n'a pas obtenu le résultat souhaité et, de ce fait, notre dynamisme s'en est ressenti. Espérons que 2023 se montre plus favorable à notre égard... c'est ce que nous souhaitons vivement.

Le 25 mars, nous tiendrons notre Assemblée Générale annuelle à TOUL (lire par ailleurs). Nous comptons sur votre présence massive, car nous avons besoin de vous.

Depuis plusieurs années, je lance un appel en direction de nos adhérents du « Pays Haut », appel infructueux jusqu'à présent, mais je ne désespère pas...je souhaite qu'un ou plusieurs d'entre vous viennent nous rejoindre au sein du Comité Consultatif, ou au moins, nous apporter son aide afin que nous puissions organiser un « événement » dans le nord du département.

Cette année, notre trésorière adjointe nous a fait part de sa décision de ne pas renouveler sa fonction ; de même, notre trésorier a manifesté sa volonté d'arrêter son mandat le plus rapidement possible, mais il reste cependant prêt à apporter son aide à un volontaire. J'attends donc des candidatures à ces deux fonctions. N'hésitez pas à vous manifester en prenant contact avec des membres du Comité Consultatif. Un autre poste n'est plus pourvu ; en effet notre webmestre, après tant d'années de dévouement, se trouve maintenant dans l'impossibilité d'accomplir sa mission. Une bonne volonté veut-elle bien être partante pour venir nous aider ? Oui bien sûr, je l'espère, car **c'est vital pour l'organisation et le fonctionnement de notre association.**

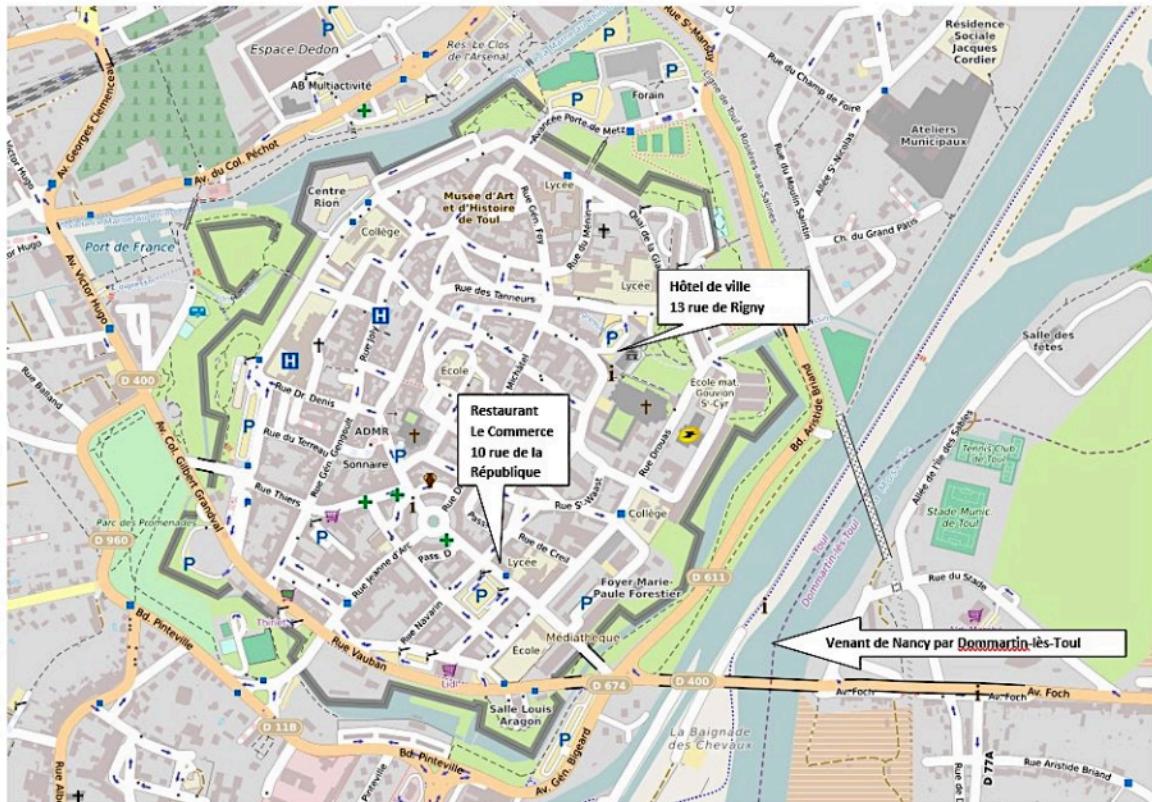
Au nom du Comité, je compte sur vous et nous vous attendons nombreux à notre Assemblée générale du 25 mars. A très bientôt.

Henri Ban, président de la Section 54

Assemblée générale de l'association AMOPA 54

samedi 25 mars 2023 à 9 h 30,

Cour de l'Hôtel de Ville de TOUL, 13 rue de Rigny, salle des Adjudications



Plan d'accès à l'Hôtel de Ville



Cathédrale St Étienne et Hôtel de Ville

Déroulement de la matinée

09 h 30 : accueil des participants ; 10 h 00 - 11 h 45 : travaux statutaires

11 h 45 : vin d'honneur ; 12 h 30 : déjeuner à la Grande Brasserie du Commerce

Ordre du jour de l'Assemblée générale (AG)

1. Approbation du compte rendu de la dernière AG (19 mars 2022)
2. Rapport d'activités 2022 - vote
3. Bilan financier de l'exercice 2022
4. Rapport des vérificateurs aux comptes - vote
5. Rapport moral et d'orientation, projets, voyages 2022 - 2023
6. Interventions de différents partenaires, présidents, ALS, DDEN, MJS, ONM, Amicale des anciens normaliens, ...
7. Interventions des personnalités.

Situation de la trésorerie au 31 décembre 2022

Bilan financier de l'exercice 2022, présenté par Claude LAVICKA, trésorier

Le rapport financier de notre section 54 comprend deux parties, d'un côté la «Vie associative» qui regroupe la gestion de notre association et les activités proposées à nos membres, de l'autre « Les actions reconnues d'utilité publique » (ARUP) qui concernent la promotion et la défense de la langue française, les actions organisées en faveur de la jeunesse.

Pour le bilan financier de la « Vie associative », il est à noter que la vie associative 2022 est restée affectée par la covid, notamment pour les voyages.

Conférences : 501,38 €, il s'agit de deux conférences, l'une où la conférencière a été indemnisée (150 €), l'autre sur les fromages a été compensée par des entrées payantes et est excédentaire.

Frais d'AG : 781,58 €, comprend la location de la salle, l'accueil et le repas des invités.

Il convient de se souvenir que nous sommes accueillis, gracieusement, lors de nos réunions de bureau, nos réunions de travail « jeunesse », les comités consultatifs à l'Atelier de Jarville-la Malgrange et au CROUS de Saurupt. Nous pouvons donc considérer toutes ces actions comme du mécénat à notre bénéfice.

Les dons des membres et des sympathisants, 178 €, sont directement affectés en totalité aux Actions reconnues d'utilité publique (ARUP). Cette somme nous permet de financer en partie ces actions.

Pour le bilan financier des Actions reconnues d'utilité publiques (ARUP), les participations à des actions en faveur de la jeunesse se sont élevées à 2 466, 82 € : 1 160 € pour la défense de la langue française et 640 € d'aide à des projets pour les écoles. La somme pour l'Éducation citoyenne est de 509,66 €, dont la somme de 124 € concerne notre part 2021 ; il faut noter qu'une facture est arrivée en 2023 (50 €) et que deux écoles ont renoncé à leur prix. Enfin que les deux associations partenaires vont nous rembourser leur part (2 x 145,22 €) en 2023.

Le solde des Actions reconnues d'utilité publique (ARUP) soit **- 2 288,82 €** est compensé par l'excédent de la vie associative 2 222,87 €. Le résultat 2022 est légèrement déficitaire **- 65,95 €**.

Notre trésorerie au 31décembre 2021 est de 19 983,35 €, compte tenu de chèques pour un montant total de 968 €, non débités au 31 décembre 2022.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

FONCTIONNEMENT VIE ASSOCIATIVE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Manifestations		Manifestations	
Conférences	501,38	Conférences	409,39
Réunions amicales	1 518,00	Réunions amicales	1 535,00
Publications		Recettes de prestations	
Frais de réalisation		Quote-part	
Frais de distribution		Solde N-1	1 448,25
		1er acompte 2022	972,75
Frais de gestion		2ème acompte 2022	
Quote part des sympathisants			
Fournitures de bureau		Quote-part sympathisants	744,00
Frais AG	781,58	-	
Frais postaux		-	
Internet	85,25		
		Produits financiers	112,64
Charges financières		Produits parts sociales	
Frais bancaires	112,95		
TOTAUX	2 999,16		5 222,03
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	2 222,87		

En recettes, pour la quote-part des sympathisants, 350 € sont au titre de 2021

FONCTIONNEMENT ARUP

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
-	-	-	
Défense et illustr° de la langue française	1 160,00	Dons dédiés adhérents	178,00
		Dons dédiés sympathisants	
Bourses d'enseignement supérieur			
Autres actions (aides...)	640,00	Participation aux Px Ed° Citoyenne	
Frais de promotion	4,50		
Prix de l'éducation citoyenne	509,66		
Frais de promotion	2,66		
Cérémonies de remises de prix			
Concours	150,00		
TOTAUX	2 466,82		178,00
		SOLDE	2 288,82

TRÉSORERIE NETTE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte placement	11 264,00
Compte courant	9 687,35
Chèques non débités	- 968,00
Situation réelle au 31/12/2022	19 983,35

Déjeuner à TOUL, samedi 25 mars à 12 h30

Grande Brasserie du Commerce, 10 rue de la République, 54200 TOUL

Tél : 03 83 43 00 41

Menu

*Millefeuille de saumon Bomlo en gravlax, crème d'aneth au curry
et miroir de betterave, chantilly de raifort*

~~~~~

*Cuisse de canard confite de Meuse, sauce à l'orange et miel, flan de potimarron  
et pommes de terre râties du Touquet*

~~~~~

Baba du Commerce au vieux rhum et sa glace, Chantilly

1/4 de vin des Côtes de Toul et 1 café

Tarif : 40,00 € par personne ; maximum 35 personnes

Chèque à envoyer avec le bulletin ci-dessous, à découper, à Monsieur Claude Flaczynski

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avec le règlement du déjeuner avant le 09 mars 2023

à Claude FLACZYNSKI, 16, rue du Val, 54200 PIERRE-LA-TREICHE

Déjeuner : La Grande Brasserie du Commerce à TOUL, le samedi 25 mars à 12 h 30

Madame - Monsieur - Madame et Monsieur (*) :

Participera (ont) à l'AG (*) OUI NON

Participera (ont) au repas (*) OUI NON

Nombre de personnes :

Prix du repas : 40 € par personne

.....personne (s) x 40 € =€

(Chèque à établir à l'ordre de AMOPA 54)

(*) Rayer la mention inutile

Date et signature

POUVOIR

Je, soussigné (e)..... ne peux
être présent (e) à l'Assemblée générale de l'AMOPA 54 le 25 mars 2023.

Je donne à Madame/Monsieur (*).....
mon pouvoir pour voter en mes lieu et place.

Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »

Date et signature

(*) Rayer la mention inutile

☒.....

Repas de convivialité au Lycée Stanislas de Villers-lès-Nancy, 10 mars 2023



Ce repas, initialement prévu le mardi 7 février au Lycée Stanislas, a été annulé en raison de cette journée de grève. Le lycée propose de nous accueillir pour un déjeuner, à partir de 11 h 45, vendredi 10 mars, dans ses locaux, 468 rue de Vandoeuvre, 54600 Villers-lès-Nancy.

En plus des personnes qui avaient réglé le déjeuner du 7 février et qui maintiendraient leur participation, la table est ouverte pour accueillir de nouveaux convives. Ils devront s'inscrire et suivre les consignes indiquées dans le bordereau ci-dessous.

Menu : Salade niçoise, Navarin aux pommes de terre, Fromage, Dessert pâtissier

Tarif : 25,00 € par personne ; maximum 40 personnes

☒.....

Inscription au repas de convivialité au Lycée Stanislas avant le 1^{er} mars 2023, auprès de :

Monsieur Henri BAN, 1 ter, rue du Général Leclerc, 54122 AZERAILLES

Mme, M. : s'inscrit pour le repas au Lycée Stanislas
du vendredi 10 mars 2023 à 11 h 45

Nombre de personnes :

Je joins un chèque à l'ordre de l'AMOPA 54 de 25 € x = €

Date et signature

Actions Innovantes et Expérimentations 2022-2023

Tisser du lien avec l'Université de Lorraine

- *Recensement des collègues de l'Université de Lorraine, récipiendaires des Palmes Académiques*

Avec l'appui du cabinet de la Présidente de l'Université de Lorraine (UL), un message a été transmis aux collègues de l'UL, récipiendaires des Palmes Académiques afin de leur rappeler l'existence de l'AMOPA, de leur présenter plus particulièrement les actions conduites par l'AMOPA 54 et de les inviter à apporter leurs contributions ; une trentaine ont répondu positivement à ces sollicitations.

- *Bourses d'études AMOPA*

L'appel à projet AMOPA "Bourses Étudiantes"¹ a été diffusé au sein de l'UL en novembre 2022 ; trois étudiantes et étudiants ont pris contact et une candidature a été déposée par une étudiante actuellement en Master 2 "Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations".

Concours Arts et Maths

Une expérimentation qui associe la géométrie et une œuvre d'art au travers du concours Arts et Maths est initiée pour cette année scolaire 2022-2023. Le concours, qui s'inspire des œuvres de Victor VASARELY, s'adresse aux classes Maternelles, Primaires, Ulis ainsi qu'aux classes de Collèges et Segpa.

Pour cette édition, seuls les Néodomiens ont été inspirés ; les élèves de l'école François Villon de Neuves Maisons ont créé 21 œuvres.

Action Sociétale : expérimentation COL - Conseil à l'Orientation des Lycéens – idée de passage, de l'autre côté de la montagne un monde à découvrir

Parce que les Amopaliens constituent un vivier d'experts, susceptibles de fournir des informations fiables sur l'écosystème de l'enseignement supérieur (filières d'enseignement, vie étudiante, ...) à des lycéens, à leurs parents, ... afin de les conseiller dans leur orientation et les accompagner socialement dans leur vie d'étudiant, une action a été initiée fin 2022 en direction de trois lycées meurthe-et-mosellans et d'un lycée vosgien.

Un premier questionnaire a été transmis aux équipes pédagogiques ; puis un second questionnaire a été relayé par les équipes pédagogiques vers les classes de Terminale.

A ce jour, 148 réponses émanant de trois lycées caractérisés par des IPS² différents ont été recensées ; l'analyse exhaustive des réponses est en cours.

A noter que les actions en relation avec le monde de l'Enseignement Supérieur sont suivies avec intérêt par les instances nationales de l'AMOPA.

¹ L'AMOPA attribue chaque année des bourses nationales de soutien à la réalisation d'un projet personnel de stage ou d'étude-recherche en France ou à l'étranger.

² L'indice de position sociale des élèves (IPS) est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages.

Directeur de la publication :

Jean Pierre POLVENT, Président national de l'Amopa

Rédacteur en chef : n° ISSN 2268-4336

Henri BAN, Président délégué de la section de M-M

Adresses utiles :

Secrétaire : Karine LEPAGE, 52 rue Charles Martel, 54250 Champigneulles

Trésorier : Claude LAVICKA, 10 rue Maréchal NEY, 54140 Jarville-la-Malgrange

Président : Henri BAN, 1ter rue du Général Leclerc, 54122 Azerailles